



■ Extrait du registre des délibérations
 Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 15 février 2021
 Séance du 19 janvier 2021

25 Acquisition du bien de Mme MARTEL sis 16 avenue Jules Uhry

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme ELONGUERT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
M. BULUT	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 09/02/2021

■ Rapport de présentation :

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Mme Isabelle MARTEL a fait connaître à la Ville sa volonté de céder son bien sis 16 avenue Jules Uhry. Cet ensemble immobilier est cadastré section XA n°238 pour les lots n°2, 3, 7, 6, 8 et 10 et XA n°137 pour le lot n°2. Ce bien est composé d'un local commercial anciennement occupé par l'enseigne « Jacquemart », de bureaux, réserves et un garage en rez-de-chaussée et d'un logement dans les étages. Mme MARTEL propose la vente de son bien au prix de 290 000,00 €.

Compte tenu de l'intérêt de cet immeuble en cœur de Ville à proximité immédiate de la gare et situé dans l'îlot de renouvellement urbain « Jules Uhry », de la stratégie de revitalisation du cœur urbain (ACV) et du maintien du commerce de qualité et diversifié, il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ce bien dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis du Domaine du 21 janvier 2021,
Vu le plan ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 19 janvier 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition par la Ville au prix de 290 000,00 € du bien à usage commercial et d'habitation de Mme Isabelle MARTEL sis 16 avenue Jules Uhry, cadastré section XA n°238 pour les lots n°2, 3, 7, 6, 8 et 10 et XA n°137 pour le lot n°2.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécourants citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 16 FEV. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 17 FEV. 2021

et publication ou notification le 17 FEV. 2021

affiché le 16 FEV. 2021

CREIL, le 17 FEV. 2021



Maire de Creil
Président de l'ACSO

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle " Vie de la Cité "

Corinne FABLET